

Gens du voyage : Pour l'abrogation intégrale de la loi de 1969 !

Écrit par Danielle Simonnet, Conseillère de Paris, secrétaire nationale du Parti de Gauche
Vendredi, 05 Octobre 2012 17:41

Ce vendredi 5 octobre, le Conseil constitutionnel a rendu sa décision concernant la loi du 3 janvier 1969, ne la censurant que partiellement en maintenant un livret de circulation à viser tous les ans pour les gens du voyage. Le Parti de Gauche déplore que soit poursuivie de fait cette discrimination, tout en se félicitant de la suppression du carnet de circulation et la fin de la discrimination sur le droit de vote.

Les gens du voyage en France, sont pour l'écrasante majorité d'entre eux des Français-e-s. A ne pas confondre avec les Roms, citoyens européens Roumains et Bulgares pour la plupart et devenus sédentaires. Depuis 1969 les "Gens du voyage" subissent une loi discriminante qui leur impose un carnet de circulation, véritable passeport intérieur à tamponner tous les 3 mois dans les commissariats, se substituant à la carte d'identité et de plus privant du droit de vote dans les faits tous ceux qui changent de «commune de rattachement».

Le Parti de Gauche exige du gouvernement l'abrogation intégrale de la loi de 1969 et la construction de lieux d'habitats adaptés à leur mode de vie.

De nombreuses associations ont décidé de dénoncer ce maintien partiel de la loi de 1969, discriminatoire à l'encontre des "Gens du voyage" français et de réagir aux récents violents actes racistes contre des Roms à Marseille afin de promouvoir l'égalité des droits et la dignité de tous à l'occasion de l'édition 2012 de la "Roma Pride – Marche pour la dignité du monde du voyage".

Le Parti de Gauche se joindra aux associations ce dimanche à Paris (14h Panthéon) et sera notamment représenté par Danielle Simonnet, Conseillère de Paris et secrétaire nationale du PG. Un tract Front de Gauche y sera distribué.

Respect, dignité et égalité des droits des citoyens français « Gens du voyage » et sédentaires !